Plan local d'urbanisme de la commune de GUERVILLE

Procédure



Qu'est ce qu'un PLU?

- Un document de planification urbaine
- Un outil à l'usage de tous : habitants actuels et futurs, élus
- Une réflexion prospective sur le projet communal s'inscrivant dans le long terme
- Des règles essentielles pour assurer le renouvellement urbain et préserver le cadre de vie.

La procédure

Délibération du Conseil Municipal prescrivant le PLU

Définition des objectifs Diagnostic - PADD

> Règlement, Zonage, Annexes

Bilan de la concertation Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU Arrêt du PLU par le Conseil Communautaire

Avis des personnes publiques associées (État, Département,...)
(3 mois)

Enquête publique (2 mois)

Approbation du PLU par délibération du Conseil Communautaire

Application du PLU communal

Que contient le PLU?

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION expose le diagonostic et les dispositions prises pour mettre en place les objectifs du PADD.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) permet à la commune de définir son projet urbain en fixant les grandes orientations en matière de développement et les orientations d'aménagement (économie, environnement, mise en valeur du patrimoine).

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES permettent de délimiter les zones urbanisées et les zones naturelles.

LE REGLEMENT fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones

LES SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES permettent d'identifier les installations ou les activités sources de nuisances ou présentant un risque pour la population

LES ANNEXES comprennent des documents et informations diverses en matière d'assainissement, d'archéologie...

La concertation

Quel visage pour Guerville demain? Soyez acteur

La concertation avec la population est obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

L'équipe municipale a souhaité proposer différents supports et rencontres afin d'associer au mieux les habitants, les associations locales et toutes les personnes intéressées par le devenir de Guerville et de l'agglomération.

La concertation permet à tous les acteurs de la commune de suivre l'élaboration du PLU (au travers des publications municipales telles que "Les Nouvelles", le site internet de la commune,...), d'abonder le travail d'élaboration en émettant des remarques ou souhaits sur le registre mis à disposition du public, d'assister aux réunions publiques organisées par la municipalité pour présenter le travail d'élaboration ...

Un PLU compatible avec les projets et documents supra-communaux

Guerrville s'inscrit dans différentes échelles territoriales et périmètres institutionnels. Cela implique une prise en compte ou une mise en compatibilité du PLU avec:

- Le SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
- Le PDU : le Plan de Déplacement Urbain de l'Ile-de-France
- L'OIN Seine Aval: Opération d'Intérêt National Seine Aval

